



Les
Producteurs
de lait
du Bas-Saint-Laurent



AVIS DE COURSE

ZONE DE SKI EST DU QUÉBEC

Parc du Mont Saint-Mathieu

22-23-24 mars 2024

Épreuves	Vendredi 22 mars 2024	<ul style="list-style-type: none">• Deux manches de slalom (SL) U14+
	Samedi 23 mars 2024	<ul style="list-style-type: none">• Une manche de GS U14+• Deux manches de GS U12 (back to back)• Deux manches de GS U8-U10 (back to back)
	Dimanche 24 mars 2024	<ul style="list-style-type: none">• Une manche de GS U14+ (ramassage des B-nets haut de piste)• Deux manches de SL U12 (back to back) (ramassage des B-nets haut de piste)• Deux manches de SL U8-U10 (ramassage des B-nets)
Endroit	Parc du Mont Saint-Mathieu Piste #13 (La St-Mathieu)	
Organisation	La Zone de Ski de l'Est du Québec est l'hôte de la Finale régionale de la Zone de Ski de l'Est du Québec pour la saison 2024	
Sanction	Calendrier des courses 2024 (Zone de ski EDQ)	
Éligibilité et règlements	Les règlements de la FIS, de Canada Alpin, de Ski Québec Alpin ainsi que les règlements de la Zone de ski EDQ seront observés.	
Inscription	<ul style="list-style-type: none">• Expédiez vos inscriptions sur le formulaire annexé.• Complétez pour chacune des journées de course (deux onglets différents/ 3 onglets U14+).• Expédiez à l'attention de Véronique Murray, par courriel, à l'adresse suivante : veromurray81.vm@gmail.com	

- Une confirmation de réception vous sera expédiée par courrier électronique.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 15 MARS 2024 17hrs

Frais
 Vendredi 15\$
 Samedi 30\$
 Dimanche 30\$

Total pour les 3 jours : 75\$ par coureur (U14+) / 60\$ par coureur U8-U10-U12

- Le secrétariat de course sera ouvert dès 10h le vendredi 22 mars 2024 et 7h00 le samedi (23 mars) et dimanche (24 mars).
- Nous acceptons l'argent comptant et les chèques d'équipe.
- **Les chèques personnels seront refusés.**
- Le paiement doit être fait par les entraîneurs au moment de l'inscription.
- **Faire les chèques au nom de Zone de ski de l'Est-du-Québec.**

AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUÉ EN CAS D'ANNULATION DE LA COURSE EN RAISON DES CONDITIONS CLIMATIQUES.

Billets de remontée Deux (2) billets *Entraîneur* pour les cinq (5) premiers coureurs.
 Un (1) billet *Entraîneur* pour chaque cinq (5) coureurs additionnels.

Dossards Un dépôt de 25\$ par équipe devra être versé obligatoirement par chèque. Le tout sera remboursable au retour de tous les dossards de l'équipe. Les dossards du samedi seront remis vendredi dès 17h00 et samedi et dimanche matin dès 7h au secrétariat de course.

Tirage des dossards Le tirage des dossards se fera le mercredi 20 mars 2024 par le comité organisateur.

Réclamations et protêts Toute réclamation et protêt doivent être faits par écrit en conformité avec le règlement FIS et accompagnés d'un dépôt en argent de 100\$ canadien.

Réunion des entraîneurs et horaire [Réunion Zoom](#) le **jeudi 21 mars à 19h00** (concerne toute la fin de semaine).
 Représentation obligatoire des clubs à la réunion.

Tableau d'affichage À l'arrivée au bas de la pente.

- Remise de prix** Au chalet principal, samedi et dimanche, après la course suite à la compilation des résultats, une fois le matériel de course dûment rangé (les remises des courses du vendredi seront faites le samedi).
- Hébergement et repas** Responsabilité des coureurs et entraîneurs.
La cafétéria de la station sera ouverte à compter de 7h30 samedi et dimanche matin.
- Informations** Gaétan Bouffard gbouffard@camionbouffard.com 418-566-5839
- Comité de course**
- | | |
|-----------------------------|--------------------------------------|
| Directeur d'épreuve | Gaétan Bouffard |
| Directeur d'épreuve adjoint | Antoine Morissette |
| Délégué technique | Jacques Lavoie |
| Secrétaires de course | Véronique Murray et Charline St-Jean |
| Responsable du protocole | Julie Dufour |
- Responsabilité** Le Parc Saint-Mathieu, les organisateurs de la course ainsi que les administrateurs de la Zone de ski Est du Québec se dégagent de toute responsabilité concernant ces compétitions. Le comité organisateur se réserve le droit de refuser la participation aux épreuves à tout compétiteur qu'il juge inapte dans les circonstances.



Les
Producteurs
de lait
du Bas-Saint-Laurent

